

UNION POUR L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT UNIPARC

Société Anonyme au capital de 37.000.000 F

Siège Social : 67, rue d'Amsterdam -75008 PARIS-

RCS Paris B 692 051 113

Siret 692 051 113 00011

Tal de COMMERCE de PARIS
No de dév.

15 JUIL 1999

30842

...G B STM

CONSEIL D'ADMINISTRATION du 2 mars 1999

" CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL "

PROCES-VERBAL

L'an mil neuf cent quatre vingt dix neuf, le deux mars à onze heures, les membres du Conseil d'Administration de la société UNIPARC se sont réunis au siège social sis -67, rue d'Amsterdam 75008 à PARIS 8ème- sur convocation écrite.

Etaient présents :

- | | |
|-----------------------------|------------------------------------|
| - Monsieur Jacques POULAIN | - Président-directeur général |
| - Monsieur Jacques CATZ | - Vice Président-directeur général |
| - Monsieur Baudouin RUQUOIS | - Administrateur |

Monsieur Yves DE CLERCQ, représentant permanent d'INTERPARKING était absent et avait donné pouvoir à M. RUQUOIS.

Le Commissaire aux comptes, Monsieur Patrice DUVERNOY, régulièrement convoqué, était présent.

Assistaient également à la réunion MM STAINIER et LEMOINE.

Monsieur Eric DETOUT assurait le Secrétariat du Conseil.

.../...

I- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE

Le Procès-Verbal de la séance du Conseil d'Administration en date du 31 mars 1998 est approuvé à l'unanimité.

II- EXAMEN DES COMPTES ARRETES AU 31/12/98

Le Président présente aux membres du Conseil le Bilan et le Compte de Résultat arrêtés au 31/12/98.

Au cours de l'exercice écoulé, UNIPARC a poursuivi l'exploitation de 3 parkings ainsi que ses activités de gestion d'autres sociétés d'exploitation.

Le chiffre d'affaires de 1998 s'établit à 8.5 MF, contre 11 MF l'année précédente. L'écart s'explique par le chiffre d'affaires qu'avait généré notre contrat sur le parking du Méridien Paris Etoile jusqu'à sa résiliation le 15/4/97.

Les charges d'exploitation se sont élevées à 11 MF contre 12.4 en 1997. Cette réduction correspond globalement à la redevance proportionnelle au chiffre d'affaires que nous avons versée en 1997 à l'hôtel Méridien, l'ensemble des autres postes de charges n'ayant pas subi de variation significative.

L'exploitation se solde en conséquence par une perte de 2.5 MF.

Aucune provision sur les titres d'UNIPARC CANNES n'étant comptabilisée cette année, le résultat financier ressort à 0.7 MF, à comparer à la perte de 1.5 MF enregistrée l'année précédente où 2.2 MF avaient été provisionnés sur ces titres.

Le résultat exceptionnel s'établit à -58.000 francs

Le résultat de l'exercice 1998 fait apparaître une perte de - 1.833.447 F contre - 2.866.251 F en 1997.

III PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Le Président soumet au Conseil le projet de rapport de gestion du Conseil d'Administration et le texte des résolutions qui seront soumis au vote des actionnaires.

Ces documents sont approuvés par le Conseil qui fixe la date de l'Assemblée au 27 avril 1999 à onze heures.

IV- ACTIVITE DE LA SOCIETE :

A la fin de février 1999, la fréquentation « horaires » a marqué une stagnation pendant que le chiffre d'affaires correspondant augmentait de 5 %. Celui de la clientèle « abonnés » est quant à lui en sensible diminution.

Le chiffre d'affaires total au 28 février 1999 s'est élevé à 463.718 F en progression de 1 % sur celui de l'année précédente à la même date.

Conformément à leur courrier du 29 janvier 1998, notre contrat d'exploitation en date du 8 décembre 1988 a été résilié par l'hôtel HILTON ORLY. Nous avons par conséquent procédé au transfert de cette exploitation en date du 1^{er} février dernier.

Notre société ne gère désormais directement que le parking HILTON SUFFRÈN pour lequel des négociations visant une prorogation doivent être entamées avec la Direction de l'hôtel dans le courant de l'année.

Pour ce qui concerne les contrats de gestion pour le compte de tiers, l'activité générale demeure soutenue et la Direction reste vigilante à toutes opportunités de développement qui se présenteraient, ce, avec le concours de notre actionnaire majoritaire.

V- TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL

Les locaux actuellement occupés au 67, rue d'Amsterdam 75008 PARIS n'étant plus adaptés aux besoins du groupe en France, il a été procédé à la résiliation du bail.

Après recherches, de nouveaux bureaux ont été trouvés au 15, boulevard des Italiens/ 30, rue de Gramont à Paris 2^{ème}.

Conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés par l'article 4 des statuts, le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 67, rue d'Amsterdam 75008 PARIS au 15, boulevard des Italiens / 30, rue de Gramont 75002 PARIS, ce, à compter du 1^{er} avril 1999.

Cette décision sera soumise à la ratification de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

VI- DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Le président informe les membres du Conseil, que par courrier en date du 18 février 1999, Monsieur Claude DE CLERCQ a fait part de sa décision de mettre un terme à son mandat d'Administrateur de notre société.


Le Conseil demande à son Président de transmettre à Monsieur Claude DE CLERCQ ses plus vifs remerciements pour le précieux concours qu'il a apporté à la société depuis sa création et dont il a été un des membres fondateurs. Il rend hommage à l'inlassable activité qu'il a déployée pour donner à UNIPARC et au groupe français qui a été constitué son développement actuellement atteint.

Il ne sera pas procédé à son remplacement .

Plus aucune question n'étant posée et plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à douze heures trente.

Le Président du Conseil

" CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL "



Un Administrateur

Claude DE CLERCQ
Chaussée de la Grande Espinette 134
B - 1640 RHODE ST. GENESE
Belgique

Le 18 février 1999

UNIPARC S.A.
A l'attention des membres du
Conseil d'Administration
67 rue d'Amsterdam
F - 75008 PARIS
France

Messieurs,

Par la présente je vous présente ma démission en tant qu'Administrateur de la société UNIPARC à dater de ce jour.

Puis-je vous demander de veiller à ce que toutes mesures utiles (publications, décharge, ...) soient prises normalement.

En formant mes meilleurs voeux de succès à la société, je vous prie de bien vouloir agréer, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.



Claude DE CLERCQ

" CERTIFIÉ CONFORME A L'ORIGINAL "

